EST-IL OBLIGATOIRE DE RÉPONDRE À L'INVITATION DE MARIAGE S'IL Y A DES CHOSES BLÂMABLES ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Mariage & divorce



Est-il obligatoire de répondre à l'invitation de mariage s'il y a des choses blâmables ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 0min 50

Question :
Est-il obligatoire pour la femme de répondre à l'invitation de mariage, surtout que certaines erreurs peuvent s'y produire ? Avez-vous donc un conseil à leur adresser à ce sujet ?

Réponse :

Oui, s'il y a beaucoup de choses blâmables, elles ne doivent pas y assister. Par contre, s'il n'y a pas de chose blâmable, il est légiféré d'y assister et de répondre à l'invitation. Mais s'il y a des choses blâmables, comme l'alcool et les instruments de musique, elles n'y assistent pas et elles sont excusées. Sauf si découle de leur présence la condamnation du blâmable, elles y assistent et répriment ce mal afin de le dissiper. Elles réuniront ainsi entre deux bénéfices : la réponse à l'invitation et la dissipation du blâmable. Cependant si leur présence n'a aucune influence et qu'elles ne sont ni écoutées, ni obéies, alors elles n'y assistent pas.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : binbaz.org.sa/noor/3574